

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 25 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Peste porcine africaine

Didier Guillaume demande le vide sanitaire sous 15 jours et fait appel à l'armée

—

Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, s'est rendu le 25 janvier dans les Ardennes pour s'assurer de la mise en œuvre effective de la stratégie offensive déployée dans la zone frontalière. Le ministre a salué la pleine mobilisation des services de l'Etat, des chasseurs, de l'ONCFS et de l'ONF.

La France reste indemne de peste porcine africaine. Mais le niveau de risque est aujourd'hui maximal, alors que deux sangliers infectés ont été identifiés récemment en Belgique à 1km de la frontière française le 8 janvier.

L'objectif est de créer sous 2 semaines une zone blanche clôturée de 141 km², directement exposée au risque d'introduction de la peste porcine africaine et dans laquelle une chasse intensive doit être pratiquée.

Le ministre a pu constater sur place le bon état d'avancement de la pose de la clôture, malgré une interruption temporaire du fait des mauvaises conditions climatiques. Les travaux de pose de la clôture seront intensifiés les prochains jours, 78 km de clôture devant être installés. Dans cette zone, toutes les activités forestières professionnelles et de loisir sont suspendues par les Préfets.

Didier Guillaume, en accord avec son homologue belge, a demandé la réalisation d'une chasse intensive afin de procéder à un dépeuplement rapide dans cette zone blanche.

L'armée a été appelée en renfort pour un appui logistique et humain (pose de pièges et battues mais en aucun cas des tirs) à l'ONCFS, l'ONF et les chasseurs pleinement mobilisés.

Le ministre a insisté sur la nécessaire implication de tous les acteurs pour protéger la filière porcine de la maladie sur l'ensemble du territoire national. La peste porcine africaine est une maladie strictement animale, sans danger pour l'homme. Elle entraîne de fortes mortalités chez les suidés (porcs et sangliers), en l'absence de vaccin et de traitement.

Pour en savoir plus :

[Dossier et carte " Peste porcine africaine : le détail des mesures de prévention"](#)

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

